

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2023
DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)
DU CREMATORIUM DE MONTMARTRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240924-20240917_CC_D20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024
Publication : 30/09/2024



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 septembre 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, Jocelyne BARRIER, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Sylvie CHEVAILLIER, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Thierry GOUTTE, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Bernard TRANCHANT, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Thierry MISSONNIER par Thierry GOUTTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON,

Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Mickaël MIOMANDRE, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Jean-Claude GARDE à Jean Maxence DEMONCHY, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Alexandre PALMIER à Robert REGEFFE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Paul DUCHAMPT, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX,

Absents : Christophe DESTRAS, David SARRY, Pierre VERDIER

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L.5216-5 du CGCT détaillant les compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération,

Vu l'article L1524-5 du CGCT qui prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an »,

Vu la compétence communautaire en matière de création et gestion de crématorium,

Vu les statuts de la société publique locale du crématorium de Montmartre approuvés en assemblée générale du 14 juin 2019,

Considérant que les actionnaires de la société publique locale du crématorium de Montmartre, dont le seul objet est la création et la gestion du crématorium, situé sur la commune de Saint-Etienne, sont Saint-Etienne métropole, Loire-Forez agglomération, la communauté de communes Forez est, et la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (nord est de la Haute Loire),

Considérant que Loire Forez agglomération détient 374 150 € au sein de la société, sur un capital total de 2 920 000 €,

Considérant que le crématorium a été mis en service le 8 décembre 2018,

Considérant que, chaque année, les actionnaires doivent approuver le compte de gestion de la société, transmis par le conseil d'administration de la société publique locale,

En 2023, le nombre de crémations est de 3 054, stable par rapport à 2022 (3 061 crémations), 114 reliquaires de reprises administratives et 213 reliquaires de pièces anatomiques. Le chiffre d'affaires 2023 est de 1 680 401€, en hausse par rapport à 2022.

La stabilité par rapport à 2022 est liée notamment à la baisse de la mortalité. Mais le taux de crémation est encore en hausse. Les ventes de prestations annexes ont nettement augmenté (ex : locations de salles de convivialité, prestations de maîtres de cérémonie).

Les ventes de prestations annexes ont également augmenté (ex : locations de salles de convivialité, prestations de maîtres de cérémonie).

Concernant l'établissement, aucun dysfonctionnement n'est à signaler, les maintenances étant réalisées régulièrement. Le marché d'expertise comptable a été renouvelé en 2023. Le marché d'exploitation a été renouvelé en juin 2023.

En termes de perspectives pour 2024, il faut noter :

- Le renouvellement du contrat gaz avec une augmentation par rapport au contrat précédent
- La fin du bouclier tarifaire pour l'électricité
- La proposition de lancement d'une étude de marché afin de valider l'opportunité et la pertinence de la création d'un nouvel établissement (du fait de la forte activité et du risque de saturation du crématorium).

Au niveau financier et comptable, le compte de résultat fait état d'un résultat d'exploitation positif de 366 474€. Le résultat financier est négatif (-19 598) mais conforme aux prévisions suite à rachat de 2 emprunts.

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- prend acte de cette information sur l'activité de la SPL Crématorium de Montmartre au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 septembre 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,